

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Sous la présidence de Monsieur DEMANSE Jacques, Maire

Étaient présents : Mesdames DELAFONTAINE C. DENIS H , Messieurs AGRET R, CHERUEL P, GAUTHIER D, Adjoint

Mesdames : ASTIER C, BOUCHE M, PEROT M, Messieurs BENOIT M, RIEU P, RICHARD B., VALLAT M, Conseillers Municipaux.

Procurations : S. BESSON à C. DELAFONTAINE - C MARTIN à J. DEMANSE, MIALHE A, à PEROT Martine - SAINSON A, à CHERUEL P

Absents : BEYNET E. - REBIERE P.

Secrétaire de séance : Christine ASTIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers s'ils ont une remarque éventuelle sur le précédent compte rendu du 15 décembre. Aucune n'est formulée.

Monsieur DEMANSE précise, avant de passer à l'ordre du jour, qu'il voudrait ajouter un point si tout le monde est d'accord : il s'agit de demander une subvention auprès de la Région pour les travaux de rénovation Energétique de l'école Bernard de Ventadour. Le Conseil est d'accord.

INTERCOMMUNALITE

Par courrier du 20/12/2017, le syndicat intercommunal du CES de Roquemaure nous a adressé sa délibération de modification des statuts. Cette modification a pour objet :

- Le soutien aux activités para et péri scolaires initiées par le collège ou par le syndicat
- La gestion de ses biens propres
- La participation aux frais de fonctionnement des infrastructures sportives mises à disposition des collégiens par la commune de Roquemaure.

Conformément à l'article 5211.5 du CGCT, les membres de l'EPCI doivent délibérer dans les 3 mois suivant la notification de la délibération de l'assemblée.

Il est donc demandé au Conseil de délibérer sur ces modifications, Monsieur le Maire précise que cette révision intervient à la demande de Monsieur le Préfet qui jugeait ces statuts trop succincts.

Accord à l'unanimité

TRAVAUX

1. Aménagement sécuritaire du carrefour chemin de la Gare, chemin des Acacias et chemin du Garouyas.

Demande de subvention au titre des amendes de Police 2018 auprès du Conseil Départemental du Gard. Ces travaux devraient être réalisés courant 2019, ils s'élèvent à 32 000 TTC. La subvention octroyée serait d'environ 10 000 € TTC.

Accord à l'unanimité

2. Rénovation énergétique Ecole Bernard de Ventadour.

Le Maire informe que la Région vise à devenir la première région à énergie positive et souhaite impulser un vaste chantier de rénovation énergétique des bâtiments publics. Dans un souci de réduction de l’empreinte environnementale et des coûts de fonctionnement des collectivités. Il précise que la subvention doit être dépensée dans les deux ans et ne pas avoir commencé les travaux avant d’avoir reçu l’arrêté attributif.

Il convient donc de délibérer pour demander cette subvention.

Accord à l’unanimité

3. Aménagement du parking et voirie du lotissement Jean Giono - Demande de subvention au titre de la DETR 2018

Suite à la transmission du dossier de demande de subvention au titre de la DETR, il s’avère que la délibération n’est pas complète, elle doit faire apparaître le plan de financement du projet.

De ce fait, il est proposé de prendre une nouvelle délibération qui mentionne les points suivants :

« Le montant total des travaux s’élèvent à 127 658,00 € HT. Il est demandé l’accord aux membres du conseil de solliciter l’Etat en vue d’obtenir une subvention au titre de la DETR (40%) soit 51 063,0 € HT. De ce fait l’autofinancement de la commune sera de 76 594,92 € HT. ».

Cette délibération remplacera et annulera celle prise le 15/12/2017 N° 72-2017.

Accord à l’unanimité

ENVIRONNEMENT

Demande d’engagement à la Charte Paysagère Environnementale des côtes du Rhône.

Monsieur le Maire informe qu’il a reçu un courrier du syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône demandant la signature de la Charte Paysagère et Environnementale.

Ce syndicat vise à assurer la connaissance, la gestion et la valorisation de ses appellations tant sur le plan environnemental que paysager.

Il propose, afin de consolider le réseau de ses partenaires, de les rejoindre à l’instar de plusieurs mairies, communautés de communes, régions, préfectures, ...

Il est précisé que cette adhésion ne nécessite aucun engagement financier.

Notre signature officialisera notre volonté de prendre en compte les paysages et l’environnement viticole dans le développement de sa politique territoriale.

Il est donc proposé de signer cette déclaration d’engagement.

Accord à l’unanimité

DIVERS

Convention et règlement d'occupation du local « La Grenade »

Monsieur CHERUEL rappelle que depuis l'ouverture de la médiathèque au pôle culturel Jean Ferrat, les livres de la bibliothèque ont été transférés. De ce fait la salle « la Grenade » de la salle des fêtes est libre et peut être prêtée pour les activités des associations.

Il est proposé d'établir une convention à l'instar des autres salles communales mises à la disposition des associations.

Accord à l'unanimité

Acquisition panneau affichage lumineux

Une consultation simplifiée a été lancée courant décembre pour l'achat d'un panneau lumineux. Cet outil sera sans doute très apprécié par la population de part la rapidité des annonces à leur intention.

Il est envisagé de le positionner sur la place du village, lieu le plus visible par tous, aux abords des commerces. Le compte -rendu de la commission d'appel d'offres du 15-12-2018 rapporte que trois sociétés ont été consultées :

SOLAR SIGNS	12 672 € TTC
CHARVET DIGITAL	33 588 € TTC
CENTAURE SYSTEMS	17 736 € TTC

La commission d'appel d'offres propose de retenir la société SOLAR SIGNS.
Il est proposé au conseil d'approuver cet achat.

Mme PEROT remarque qu'il est difficile de lire d'un trait les informations diffusées sur le panneau actuellement en place. Monsieur CHERUEL précise que le panneau proposé sera plus grand de 1m de large.
Il est demandé de passer au vote.

Accord à la majorité

3 contre : Mme PEROT - procuration de M. MIALHE - M. VALLAT
14 pour dont 3 procurations

Le Maire
Jacques DEMANSE

